



# LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS DES PARTICULIERS COLLECTÉS DANS LES CARTONS CYCLAMED EN OFFICINE

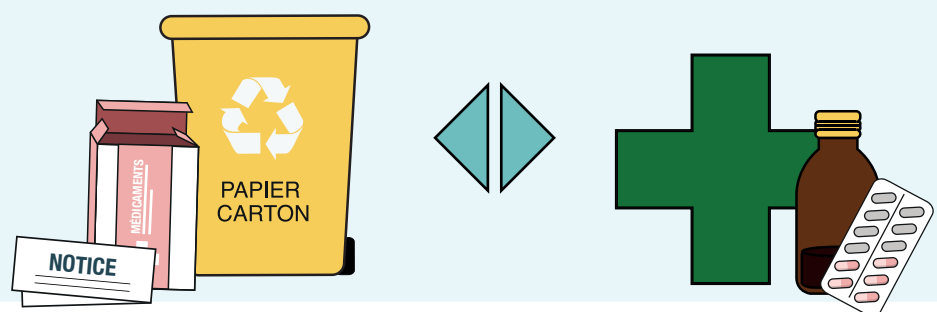
## Qu'est-ce qui est collecté ?

Seuls les Médicaments Non Utilisés des particuliers à usage humain, périmés ou non, entamés ou non, sont collectés dans le cadre du dispositif Cyclamed.

Les emballages en carton et les notices en papier sont à placer dans le bac de tri sélectif du domicile des particuliers.

## Le rôle du pharmacien d'officine

**Sensibiliser** et inciter les particuliers à rapporter leurs médicaments non utilisés en pharmacie, sans leurs emballages en carton et notices en papier.



## Points clés à respecter pour la reprise des cartons par le grossiste-répartiteur



 Ne surchargez pas le carton (poids < 15 kg)

Si vous avez des questions, contactez Cyclamed :  
Par téléphone : 01.46.10.97.50 Par mail : [association@cyclamed.org](mailto:association@cyclamed.org)

